



## **Avis public**

### **Changement d'heure des séances du conseil de ville**

Lors de sa séance tenue le 2 juillet 2024, le conseil de ville a adopté le *Règlement CO-2024-1282 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal*.

Ce règlement modifie l'heure des séances du conseil de ville de 19 h à 16 h.

Ainsi, pour la suite de l'année 2024, les séances du conseil se tiendront à compter de 16 h aux dates suivantes : 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 12 novembre et 3 décembre.

Ces séances seront tenues à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

Prendre note que les séances se dérouleront dorénavant en deux parties, comme suit :

**De 16 h à 18 h** : Première partie comportant une période de question du public d'une durée de 15 minutes portant sur les propositions à l'ordre du jour ainsi que l'étude de ces propositions.

**De 18 h à 19 h** : Pause

**De 19 h à 20 h** : Deuxième partie comportant une période d'intervention des membres du conseil de ville et une période de questions du public.

Longueuil, le 31 juillet 2024  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière de la Ville